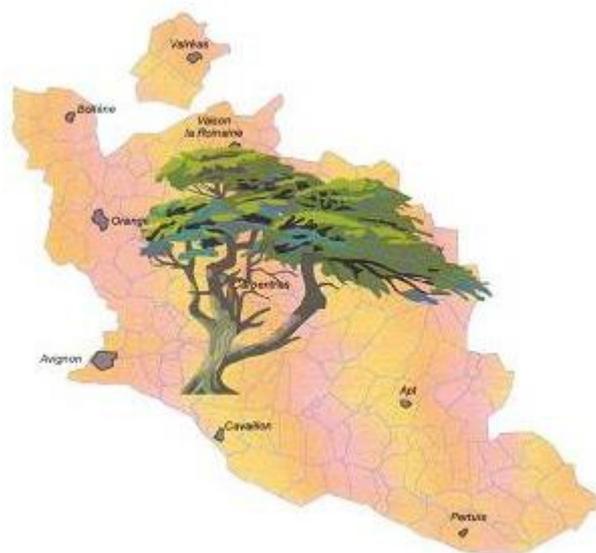


Généalogie Vaucluse

Bulletin de liaison et d'information
N°35
Juillet 2015



CERCLE GENEALOGIQUE DE VAUCLUSE *et terres adjacentes.*
Ecole Sixte Isnard, 31 ter, Avenue de la Trillade 84000 AVIGNON
Site : <http://devaucluse.cerclegen.free.fr>
E-mail : courriel.cgvaocluse@gmail.com

N°35
Sommaire

Mot du Président	1
Vie de l'Association (Suzanne PAWLAS)	2
Mariages de Vauclusiens dans la Loire (Suzanne PAWLAS)	5
Les actes d'habitation en Provence, suite du n°34 / Annexes (Alain ROSSI)	7
Nos peines	14
Relevés (Claude NOAILLES), cours de paléographie (Claude AYME)	15
Pêle-mêle infos	16
Règlement Intérieur	18

Chères adhérentes , chers adhérents,

Lors de l' AG du 7 février à Vaugines, les membres du conseil d'administration m'ont élu président du CGV . Je tiens à les remercier ainsi que tous les conseillers sortants, en particulier mon prédécesseur Jean SCHMITT pour le travail effectué pour représenter le cercle. Le bureau est constitué de trois nouveaux membres : Véronique GENNET trésorière, Roland ODORE secrétaire adjoint, Claude THIOLET trésorier adjoint.

Puis nous avons participé au Salon de Mauguio les 28 février et 1 mars ; j'étais sur le stand du CGMP les 6 et 7 mars pour les journées de généalogie de la mairie du XV^e à Paris où une foule immense est venue à la recherche de ses ancêtres.

Nous rénovons actuellement notre site et nous faisons le maximum pour vous proposer la nouvelle version rapidement. Nous avons eu quelques soucis avec l'accès à Généabank, nous en sommes désolés et nous avons tout fait que tout cela rentre dans l'ordre.

Notre antenne de BONNIEUX participera le 21 août en fin d'après midi à la commémoration de la Libération de ce village avec une expo sur la généalogie des soldats ayant participé à la guerre de 39/45.

Beaucoup d'activités aux 2nd semestre : ateliers de formation, forum des Associations d'Avignon et l'Isle sur la Sorgue, journée du patrimoine à Cheval-Blanc, exposition à Lacoste pour se souvenir de ses poilus, travail effectué par l'équipe qui avait déjà conçu la magnifique expo sur les poilus de Bonnieux.

Le cercle sera présent sur le stand du CGMP au congrès de Poitiers du 2 au 4 octobre, et participera au salon de Nîmes les 21 et 22 novembre.

Afin d'être prévenus des manifestations qui s'ajouteront à cette liste, s'il vous plaît, avertissez-nous si vous changez d'adresse postale ou mail, merci.

Nous avons encore besoin de mains pour faire les relevés, venez nous rejoindre.

Je vous souhaite un bon été et de super trouvailles généalogiques.

Claude BAROZZI
Président du CGV84

Vie de l'Association : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2015

Après avoir remercié Monsieur AUPHAN, Maire de VAUGINES, Monsieur Michel TAMISIER, Conseiller général du canton de CADENET représentant le sénateur Claude HAUT, Président du Conseil général de VAUCLUSE, Madame MARTELLA, Directrice des Archives Départementales de Vaucluse représentée par Monsieur POINAS, conservateur, Jean SCHMITT souhaite la bienvenue à Jean Marie DELLI PAOLI, président du C.G.M.P. qui assurera la présidence de l'AG pendant l'élection du nouveau bureau.

Puis nous avons une pensée pour les adhérents et leurs proches disparus en 2014, en particulier, nous nous associons au deuil de la disparition de notre président fondateur Monsieur André ARNAUD, de Madame Suzanne BERTHON qui fut secrétaire, de Madame Nadine BAROZZI, l'épouse de Claude.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ensuite ouverte par le président, afin de présenter les modifications des statuts du CGV84. Sur 67 votants : 61 oui, 3 non, 3 abstentions.
Les modifications des statuts sont adoptées.

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire par le rapport moral, dans lequel il rappelle notre activité principale consistant à réaliser les relevés des archives.

A l'achèvement de l'indexation des relevés pour une commune donnée, la mairie concernée est informée pour un transfert, par voie postale ou par remise directe, de ces cahiers de relevés. A ces remises, tous les adhérents réalisateurs et autres auteurs impliqués sont informés et invités à ces réunions avec les communes sous la responsabilité d'un membre du bureau et du Président.

Pour développer cette activité, il sera nécessaire que le C.G.V. recrute de nouveaux membres motivés par la recherche, le décryptage et l'indexation de ces archives de B.M.S. et d'état civil, priorité que l'on réalise le plus souvent lors de manifestation extérieures telles que le Congrès, les Journées régionales du C.G.M.P. ou celles des autres associations. Ces manifestations nous permettent aussi de retrouver des adhérents éloignés.

Pendant notre mandature, le niveau des adhérents poursuivant sa dynamique décroissante depuis 2008, s'est stabilisé entre 330 et 311 adhérents.

Jean SCHMITT donne ensuite la parole à Suzanne PAWLAS pour le rapport d'activités.

En 2014, le Cercle Généalogique de Vaucluse *et terres adjacentes* était présent :

Le 25 janvier au restaurant Les Ombrages à Montfavet pour l'A.G. ;

Les 5 et 6 avril à Mauguio pour les Rencontres Généalogiques et Historiques ;

Le 15 juin à Oppède pour la remise des relevés et une journée de généalogie ;

Les 6 et 7 septembre à Bonnieux pour commémorer la mémoire des soldats pendant la guerre 14-18, sous la forme d'une grande exposition à la MLEC; l'exposition itinérante sur les « blessures d'archives » réalisée par les Archives Départementales nous a été prêtée pour ces 2 journées.

Le 13 septembre à l'Isle-sur-la-Sorgue pour le forum des Associations.

Les 13 et 14 septembre à St Raphael (83) pour le forum de généalogie et les Journées Régionales, pour lesquelles une quinzaine d'adhérents ont participé par l'envoi de la fiche militaire de leur ancêtre qui a été affichée sur un arbre;

Les 27 et 28 septembre à Paris au salon [gene@2014](#) aux Archives Nationales;

Le 25 octobre à Mérindol pour une conférence ;

Les 8 et 9 novembre au salon de généalogie de Nîmes ;

Le 22 novembre à Venelles pour une conférence ;

Le 11 décembre à Entrechaux et le 16 à Buisson pour un rendez-vous en mairie et la remise des relevés.

Les autres activités ont été les ateliers de l'Association: fin du cycle de généalogie à St Martin de Castillon et à Caderousse, pour les adhérents des Foyers Ruraux et en octobre nouvel atelier sur Lauris et Mérindol. Le cours de paléographie à Avignon, a accueilli 16 adhérents. Un atelier généalogie et internet a lieu à Bonnieux depuis novembre.

Les réunions de travail ont été régulières (5 réunions de bureau, 5 conseils d'administration, 4 participations au CCR ainsi qu'à l'AG du CGMP), sans compter les réunions préparatoires aux manifestations, et rencontres avec les élus, associations, services d'archives.

Les permanences se sont poursuivies comme auparavant, sur Avignon, les mercredis après-midi et le dernier samedi du mois selon le calendrier paraissant dans PG et le bulletin semestriel; sur Bonnieux le 2nd et le 4^{ème} samedi de chaque mois et un jour de semaine par mois.

Quelques contacts ont eu lieu avec la presse et les médias: les journaux locaux La Provence, la Tribune et la Marseillaise ont publié des articles consacrés au Cercle, ainsi que la FFG et les revues de généalogie.

L'information aux adhérents s'est faite par le site internet, le bulletin interne semestriel de liaison et d'information.

Les relevés, pour les communes suivantes, ont été envoyés par voie postale : Le Barroux, Brantes, La Roque Alric, La Roque sur Pernes, St Pierre de Vassols, Villelaure.

Les relevés de Buisson, Cairanne, Entrechaux, Oppède ont été remis en mairie.

Les équipes de releveurs ont continué leur travail de lecture, transcription, relecture, et reprise des documents dactylographiés dont la dernière liste est parue dans le bulletin n°34.

Nos remerciements vont particulièrement vers les membres du Conseil d'Administration qui effectuent des relevés, ainsi que les adhérents qui travaillent dans l'ombre mais avec efficacité: Nicole BERBIGUIER, Mireille BERNARD, Rémy BLANC, Suzanne et Gérard CHABAS, Marguerite Marie CHAUVET, Pierre de COCKBORNE, Marie Alix DEVAUX, Pierre DREVON, Mireille FRAYSSE, André GAUTHIER, Jean Luc GINOT, Simone LISON, Roselyne MARTIN, Valaurie PONS, Françoise PROUDHON, Max RIEU, Michel ROURE, Daniel TERTIAN.

L'entraide se poursuit avec surtout des demandes pour lesquelles nous ne pouvons pas toujours répondre directement: recherche en-deçà des 75 ans, recherche de personnes vivantes, traductions.

Bigenet et GénéaBank :

L'alimentation des bases de données s'est faite en 2 fois, 1er envoi en mai et 2ème envoi en décembre pour un total de 150 680 actes, soit un dépôt actualisé pour 2014 de 1 319 044 actes.

Nous versons chaque trimestre 300 points à chaque adhérent.

Les projets pour 2015 sont les suivants: Mauguio les 28 février et 1er mars, le Congrès de Poitiers les 2, 3 et 4 octobre, Lacoste Exposition "Les Poilus" les 14 et 15 novembre, d'autres manifestations sont en attente d'accord.

A son tour, Marie Thérèse CAPPEAU, trésorière du CGV prend la parole pour exposer la situation financière de l'association, que notre Vérificateur aux comptes a examiné. Le budget réalisé en 2014 (recettes 12 048,29 €, dépenses 13 384,68 €) montre un solde négatif de 1336,39 €. Le budget prévisionnel 2015 est ensuite présenté.

Par les votes réglementaires, les différents rapports sont adoptés :

rapport moral (unanimité moins 1 abstention)

rapport d'activités (unanimité moins 1 contre, 1 abstention)

rapport financier (unanimité)

Les administrateurs sortants sont réélus, et deux nouveaux candidats, Messieurs GIBERT et ODORE rejoignent le Conseil d'Administration.

Le nouveau vérificateur aux comptes est M. BODO, expert comptable.

Le nouveau Président élu est Claude BAROZZI. Le bureau est composé de Claude NOAILLES vice président délégué, Suzanne PAWLAS secrétaire, Véronique GENNET trésorière, Roland ODORE secrétaire adjoint, Claude THIOLET trésorier adjoint.

Pendant le renouvellement des membres du Conseil et l'élection du nouveau bureau, M. Jean Marie DELLI PAOLI, Président du CGMP, intervient pour rappeler les objectifs de l'Union Régionale, conserver le cap, sauvegarder les travaux réalisés, développer le nouveau forum du CGMP.

Pour terminer M. POINAS, directeur adjoint des archives départementales de Vaucluse, intervient pour parler de son arrivée en Vaucluse venant de la Drôme. Il souhaite réaliser une future mise en commun des sources protestantes et du notariat de ces départements. Il donne quelques informations concernant la numérisation: mise en ligne de l'état civil jusqu'en 1912 en salle de lecture, jusqu'en 1905 en ligne.

L'Assemblée est close à 12h autour d'un verre de l'amitié, offert par la municipalité de Vaugines.



Remise des relevés au maire de Vaugines par Claude BAROZZI et Jack TOPPIN



Après la remise de l'arbre généalogique de Mr AUPHAN réalisé par S. PAWLAS, tous les adhérents prennent le verre de l'amitié.



Jean Marie DELLI PAOLI Président du CGMP, et Suzanne PAWLAS secrétaire du CGV84 au Salon de Mauguio les 28 février et 1er mars 2015



Claude BAROZZI, Claude THIOLET et Roselyne MARTIN remettent les relevés de Cheval-Blanc aux conseillers municipaux le 4 avril 2015

Venez nous retrouver

Le 7 novembre à Villes sur Auzon pour une journée de généalogie

les 14 et 15 novembre pour l'exposition « Lacoste et sa mémoire » commémoration 14-18

Les 2, 3 et 4 octobre 2015, aura lieu le Congrès National de Généalogie à Poitiers

Mariages de Vauclusiens dans la Loire
(transmis par l'Association généalogique de la Loire)

Le 04/02/1908 à St Martin en Coailleu 3NUMEC3/3E259_15 f°77
PERRE Irénée Joseph Marie Paul d'Avignon (84) et **MACABEO** Marie Joseph

Le 04/11/1867 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_13 f°291
PRIMET Jean François Régis d'Avignon (84) et **BARRIOL** Marie Anne

Le 12/11/1877 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°107
POULHON Jacques et **BERTHET** Louise Augustine de Beaumes (84)

Le 13/12/1878 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°131
MATHOULIN Jean Baptiste et **MILON** Marie Madeleine de Beaumes (84)

Le 14/05/1881 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°13
LEONARD Joseph Pierre de Sorgues (84) et **MILON** Rose Philomène de Beaumes (84)

Le 21/06/1884 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°99
DUCREUX Jean Antoine et **RAYMOND** Marie Louise de Beaumes (84)

Le 05/01/1889 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°29
RAYMOND Louis François de Beaumes de Venise (84) et **ORIOLE** Marie Madeleine

Le 12/03/1892 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC1/3E245_23 f°50
ROSSARY Jean Fleury et **CLEMENT** Alphonsine Valérie de Brantes (84)

Le 22/11/1883 à St Martin en Coailleu 3NUMEC2/3E259_11 f°24
DUMAS Jean Claude et **CLEMENT** Alphonsine Valérie de Brantes (84)

Le 24/12/1881 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°56
BOYER Anicet Henri de Camaret (84) et **BELOTEL** Eubine Clérie de Violès (84)

Le 03/05/1913 à Izieux 3NUMEC1/3E112_26 f°179
TRAMIER Julien Etienne Maurice de Camaret (84) et **MATHOULIN** Jeanne

Le 11/08/1883 à St Martin en Coailleu 3NUMEC2/3E259_11 f°20
DAVID Romain Auguste de Carpentras (84) et **PUTOT** Marie Augustine

Le 09/08/1883 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC3/3E245_16 f°125
VIDAL Jean Marie Paul et **EQUEL** Alexandrine Emilie de Carpentras (84)

Le 27/05/1882 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°73
MASSON Louis Auguste et **MAILLET** Joséphine de Carpentras (84)

Le 07/10/1879 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°9
GERMAIN François Théophile et **MAILLET** Thérèse de Carpentras (84)

Le 16/07/1909 à Izieux 3NUMEC3/3E112_25 f°117
HUGUET Jean Louis Cyprien de Crestet (84)

Le 27/05/1882 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°73
MASSON Louis Auguste d'Entraigues (84) et **MAILLET** Joséphine

Le 25/02/1892 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC1/3E245_23 f°47

BERNARD Joseph Auguste Emilien d'Entrechaux (84) et **PARIZOT** Marie

Le 06/02/1888 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC3/3E245_16 f°85

POYET Félix et **BERNARD** Marie Eugénie d'Entrechaux (84)

Le 06/05/1882 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°71

PASCAL Auguste d'Entrechaux (84) et **MEYER** Marie Rose Joséphine d'Entrechaux (84)

Le 01/02/1877 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC1/3E245_16 f°127

PALON Pierre Charles de Vedène (84) et **ROUX** Marie Victorine de Gigondas (84)

Le 13/07/1883 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°75

ESTELLON Augustin Henri du Thor (84) et **GONTIER** Marie Philomène de Monteux (84)

Le 12/10/1883 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°80

REYNIER Roch Gustave Paul de l'Isle (84) et **CUVILLIER** Rose de Monteux (84)

Le 17/04/1880 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°22

PINCHON Jean Antoine et **CHARRASSE** Marie Louise de Malaucène (84)

Le 07/10/1879 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°9

GERMAIN François Théophile de Malaucène (84) et **MAILLET** Thérèse

Le 22/01/1881 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°2

BERNARD Joseph de Mazan (84) et **RICHAUD** Marie Léonie de Monteux (84)

Le 30/03/1901 à Izieux 3NUMEC3/3E112_24 f°142

MALAURE Henri et **CHIVALIER** Marie de Monteux (84)

Le 03/04/1880 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°162

HERBUEL Jean Marie et **MONT** Marie Marguerite Thérèse de Monteux (84)

Le 21/07/1855 à Izieux 3NUMEC1/3E112_11 f°105

CHARMASSON François Vincent Auguste de Mornas (84) et **METAIL** Isabeau dite Elisabeth

Le 09/03/1889 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC3/3E245_16 f°114

FREAU Joseph Albert d'Orange (84) et **CHIRAT** Pierrette

Le 10/05/1899 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC1/3E245_24 f°19

OGLIARO Dominique et **MYARD** Léonie d'Orange (84)

Le 22/11/1907 à Izieux 3NUMEC2/3E112_25 f°199

GRANGE Jean Claude et **FAVIER** Adèle Blanche de Pernes (84)

Le 04/09/1885 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°130

CHATELARD Louis Marie et **FAVIER** Marie Joséphine de Pernes (84)

Le 27/09/1881 à Izieux 3NUMEC2/3E112_16 f°20

BEAU Antoine Marie et **FAVIER** Marie Rose de Pernes (84)

Le 08/05/1880 à Izieux 3NUMEC1/3E112_16 f°164

ARENE Louis Augustin de Sablet (84) et **BESSAC** Marie Appolonie de Vacqueyras (84)

Le 09/12/1905 à Izieux 3NUMEC2/3E112_25 f°64
BONNET Anesipe Barthelemy de Sablet (84) et **PAYAN** Rosa Joséphine

Le 26/02/1883 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°90
TIRAN Joseph Roch Just de Séguret (84) et **DUMAS** Antoinette Marie

Le 30/09/1882 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°78
LECLERC Jean Baptiste François et **JOUANCASTEL** Justine Elisa de Sorgues (84)

Le 29/05/1880 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°27
CHIRPAZ François Marie et **JOUANCASTEL** Marie de Sorgues (84)

Le 24/09/1880 à St-Julien-en-Jarez AD-3NUMEC2/3E245_16 f°30
DUFFRESNE Joseph Marie et **BRES** Marie Rose Amélie de Suzette (84)

Le 24/06/1899 à Izieux 3NUMEC3/3E112_24 f°31
MAJAUDIER Paul Antonin de Vedène (84) et **COLOMBET** Amélie Marie

Le 30/10/1880 à Izieux 3NUMEC13E112_16 f°175
PLANCHAT Louis et **FARAUD** Emma Antoinette de Villedieu (84)

Le 28/04/1900 à Izieux 3NUMEC3/3E112_24 f°86
RIPERT Joseph Siméon de Villedieu (84) et **GILLOTTE** Marguerite

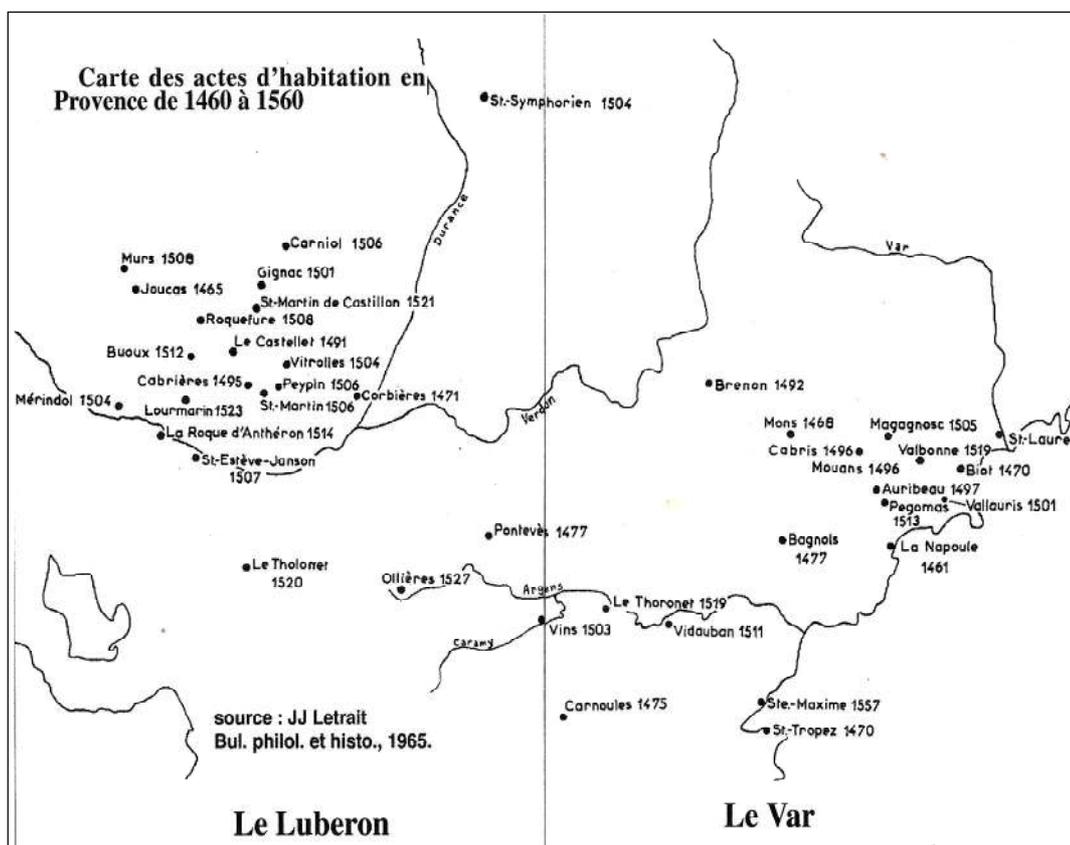
Le 04/01/1890 à Izieux 3NUMEC1/3E112_24 f°62
POINAS Jean Marius et **RAYMOND** Marie Julie de Violès (84)

LES ACTES D'HABITATION EN PROVENCE (1460-1530)

suite de l'article paru dans le bulletin n° 34

par Alain ROSSI (CGMP-84-1878)

Annexe I Actes d'habitation connus en Provence



Carte reprise de « *Les actes d'habitation en Provence* », publié, à propos de Mérindol, par l'association « Pour le Luberon » Lauris (84), 2004, Dans les actes d'habitation de la région, dans certains cas les actes originaux sont connus et répertoriés (ceux dont la référence de l'acte est citée dans le fond notarial approprié). Dans d'autres cas, ils ne sont connus que par des copies plus tardives (en général ceux que l'on trouve dans les archives communales). Certains sont seulement cités

Autour du Luberon

- 1465 Joucas (84)AD13 56 H 4613 (baux séparés)
 1471 Corbières (04) ISNARD MZ ^[1] 1893-4
 1480 Lourmarin-1 (84) AD84 3 E 36/38 f°74
 1491 Le Castellet (84) AD13 C123 (cité)
 1494 Lourmarin-2 (84) AD84 3 E 56/436 f°57
 1495 Cabrières d'Aig. AD84 3 E 55/38 f°320
 1501 Gignac AD13 C123 (cité)
 1504 Mérindol (84) AD13 5 G 91
 1504 St Symphorien (04) AD13 Fd Albertas 7052
 1504 Vitrolles (84) GAP ^[2] 1893
 1505 Motte d'Aigues (84)
 1506 Carniol (04) AD04 16 H 2
 1506 St Martin Brasque AD13 350 E 32
 Peypin d'Aigues (84) *id.*
 1507 St Estève-Jans. (13) DE RIBBE ^[3] p. 353
 1508 Roquefure (84) AC Apt (84)
 1508 Murs (84) AD84 3 E 02/53
 1511 Villelaure (84) AD84 3 E 56//9; Ext. f°124
 1512 Buoux (84)AD84 3 E 04/438 f°76
 1514 Roque d'Anth.(13) AD84 3 E/56/11 f°5
 1514 Véloux(13) AC DD1
 1519 Le Tholonet (13) AD83 E 925 f°317-20
 1521 St Martin Cast (84) AD13 C123 (cité)
 1523 Lourmarin-3 (84) MEYNARD H ^[4] 1983

Note : aux AD84, les fonds notariaux sont classés par « *fonds* » selon les notaires déposants qui renvoient aux localisations des offices : Enjoubert : 3E56 ; Barriol : 3E55 ; Ricou : 3E36 ; Pondiq : 3E04 ; Geoffroy : 3E02

Var et Alpes-Maritimes

- 1461 La Napoule (06) AUBENAS R. 1943 ^[5]
 1468 St Laurent du Var AD06 Fiume Varo, mazzo
 6/n°2
 1468 Mons (83) AC FF18
 1470 Biot (06) AD13 B21 f°135-6
 1470 St Tropez (83) AC AA1 f°13-18
 1475 Carnoules (83) AD13 B201 f°289
 1477 Pontevès (83) VIDAL JB ^[6] 1864-5
 1477 Bagnols en Ft (83) FEVRIER PA ^[7] 1959
 1492 Brenon (83) AC AAI
 1496 Cabris (06) SENEQUIER P ^[8] 1900
 1496 Mouans-Sart. (06) AUBENAS R. 1943 ^[5]
 1497 Auribeau (06) AUBENAS R. 1943 ^[5]
 1501-1506 Vallauris (06) AUBENAS R. 1943 ^[5]
 1503 Vins (83) AC AA1
 1505 Magagnosc (06) TISSERAND ^[9] 1862
 1511 Vidauban (83) AC AA1 Cartulaire 17°
 1513 Pégomas (06) AUBENAS R. ^[5] 1943
 1519 Le Thoronet (83) AD83 2 H 17
 1527 Ollières (83) AC Copie 19° siècle

Sources tardives

- [1] ISNARD MZ Bull Soc Scient Basses-Alpes 1893-1894 P ; 286
 [2] GAP L. Mémoires de l'Académie de Vaucluse 1893
 [3] DE RIBBE C. La Société provençale à la fin du Moyen-Age Paris 1898
 [4] MEYNARD H. Lourmarin et ses Millésimes, 1982 pp.20-33
 [5] AUBENAS R Chartes de franchises et actes d'habitation, Cannes 1943
 [6] VIDAL JB Bull Soc Et Draguignan 1864-1865 pp. 243-280
 [7] FEVRIER PA Provence Historique 1959 pp. 59-61
 [8] SENEQUIER P Cabris et Le Tignet, Grasse 1900
 [9] TISSERAND, Hist de la cité de Nice et du Dpt T I Nice 1862 p. 30

La désertification de la Provence est quelque chose de bien établi. Elle n'est pas isolée et l'on sait que la population française, de l'ordre de 18 millions vers 1280, était tombée à la moitié, autour de 9 millions vers 1420 (la population française remontera à partir du milieu du 15^e siècle pour atteindre environ 22 millions au temps de Louis XIV).

Dépopulation liée à la peste (initiée en 1348 avec de nombreux retours épidémiques), à la guerre de 100 ans, mais aussi à une grande dépression économique structurelle. Avec 18 millions d'habitants, la productivité agricole de l'époque (les grains rendaient 4 à 6 pour 1 semé), l'absence d'artisanat villageois pour nourrir les cadets de famille, et, finalement un *espace plein* où tout ce qui pouvait être défriché l'avait été, on comprends l'évolution de la population. Mais s'y ajoute aussi une disparition des moyens de paiement (les mines d'argent de Bohême ne sont pas encore ouvertes et le seul or monnayable vient d'Afrique), une réduction drastique du commerce avec l'Orient (que relancera Jacques Cœur) concomitante avec la disparition des beaux draps de Flandre, etc.

Dans ce contexte général, la Provence, qui subit en outre les brigandages d'Arnaud de Cervole (« L'archiprêtre ») et de Raymond de Turenne, les prélèvements monétaires des Anjou-Sicile, comtes de Provence, pour leurs guerres d'Italie (Charles, frère de St Louis, puis Charles II, Robert, la reine Jeanne, et les 3 Louis de la seconde maison d'Anjou), participèrent à la régression économique et démographique.

On estime (E. SAUZE in *Pays d'Aigues – Inventaire topographique*, Paris, 1984) à quelques 73 % la perte en population du *Pays d'Aigues* (basse vallée de la Durance entre Mirabeau et Cavaillon), entre les affouagements de 1315-16 et ceux de 1471, dépopulation qui toucha avant tout les petites communautés agricoles, dont beaucoup disparurent, en se réfugiant éventuellement dans les villes « emmurillées » où les pertes démographiques furent nettement moindre. Il en fut de même dans la vallée du Calavon, autour d'Apt (ville importante, évêché à l'époque). Mais ce n'est certainement pas la seule partie de la Provence qui soit concernée, comm le montre l'acte suivant.

Accapte du terroir de Bouchet (au Comtat) en 1443 *témoin de la désertification provençale*

Cet acte de 1443, que nous avons déjà cité, est une excellente illustration de la désertification de la Provence dans la première moitié du 15^e siècle.

En 1413, le Chapitre général de Citeaux, décida de fermer l'abbaye (de femmes) de Bouchet et de l'incorporer à celle d'Aiguebelle. Cela fut l'objet d'un contrat devant un notaire de Visan.

Ce contrat était en rapport avec la conservation des droits de l'abbesse qui devaient être essentiellement moraux, car lors de la signature de ce contrat, l'abbesse et ses quelques nonnes habitaient Visan et avaient abandonné l'abbaye. Sans doute parce qu'elles ne disposaient probablement plus du personnel nécessaire à leur entretien et à celui de leur environnement.

En 1442, l'abbé d'Aiguebelle se fit confirmer par le Chapitre général de Citeaux, cette appropriation et sa capacité d'en disposer dans l'intérêt supérieur de l'abbaye.

Le 28 mars de l'An à l'Incarnation du Seigneur 1443 (14/03/1443), fort de cette autorisation, l'abbé d'Aiguebelle donne en emphytéose perpétuelle à 3 cultivateurs originaires de St-Flour (Cantal), sans doute accompagnés de leur famille, la totalité du domaine de l'abbaye de Bouchet (en fait, les terres de la commune actuelle de Bouchet), avec toutes les constructions et ruines qui pouvaient s'y trouver. A l'exception de l'église et du dortoir du monastère qu'ils devront néanmoins entretenir en bon état.

Cette emphytéose est consentie en indivision au groupe d'agriculteurs, sans que soit précisé la part de chacun. Seuls le moulin et le four de l'abbaye sont spécifiquement attribués à deux des trois preneurs. Deux ans plus tard, deux autres preneurs viendront rejoindre les trois premiers par un acte donnant l'occasion de quelques modifications des redevances : à côté d'une redevance du douzième des fruits, la dîme (due au monastère et qui s'ajoute à la redevance « temporelle ») est ramenée du dixième au douzième des fruits.

Cet acte est bien un « *accapte* », comme cela est mentionné dans le contrat, mais surtout, comme tel, sa signature donne lieu au paiement de 14 florins d'or. Ce versement pourrait sans doute se justifier comme une « caution ».

Il faut mentionner que, si Bouchet est aujourd'hui en Drôme provençale, à l'époque de l'acte, il concernait un terroir comtadin. Mais il est signé à l'abbaye d'Aiguebelle (terre delphinale) devant un notaire de Grignan (terre provençale). Cette complexité géographico-juridique amènera (avec raison) la communauté à faire établir, en public sur la place du village, par un notaire de Visan (donc comtadin), un « *vidimus* » (copie certifiée conforme) de ces actes.

La cérémonie eut lieu le samedi 21 février de l'An à la Nativité 1495, dans la troisième année du pontificat d'Alexandre VI (pape Rodrigo BORGIA).

L'établissement de cet acte, parfaitement régulier au regard de la juridiction comtadine était particulièrement important, alors que l'église et les dortoirs de l'abbaye (qu'ils devaient entretenir) avaient été récupérés par l'archevêque d'Avignon, Giulano della ROVERE (le futur pape Jules II), pour en faire le Collège du Roure, logeant les étudiants dans l'ancien dortoir du monastère.

Et c'est ce « *vidimus* », copié vers 1770 pour un procès avec le Collège du Roure, qui nous est accessible aujourd'hui. Ce procès était en rapport avec l'exigence du Collège, à la poursuite de quelques finances, de faire couper les bois de la communauté à son profit.

Annexe III Les datations à la fin du 15^e et au début du 16^e siècles

A la fin du 15^e siècle, l'année ne débute pas au 1^{er} janvier.

Jusque vers 1530, la datation se fait, en Provence, selon « *l'an à l'Incarnation* » avec un début d'année au 25 mars (jour de l'Annonciation, d'où Incarnation).

Attention, il ne s'agit pas de Pâques dont le « style » n'était utilisé que par la Chancellerie royale française. Dans ce « *style de Pâques* », l'année débutait dans la nuit du samedi au dimanche de Pâques, à l'allumage du cierge pascal. L'inconvénient en était majeur car, avec la variabilité des dates de Pâques, certaines années comportaient deux fois la même date entre mars et avril), d'autres aucune. Les gens de l'époque avaient pris l'habitude de noter systématiquement « *avant Pâques* » ou « *après Pâques* ».

Avec le « *style de l'Incarnation* » cette précision n'est pas nécessaire, mais nous devons, nous, prendre la précaution de signaler si la date est, ou non, corrigée par rapport à notre système de datation. On le fait soit en ayant respecté la date indiquée sur l'acte et on ajoute alors « *(as)* » pour « *ancien style* », soit en l'ayant corrigée pour la ramener à notre propre calendrier et l'on ajoute « *(ns)* » pour « *nouveau style* ». C'est le cas, par exemple, pour le second acte d'habitation de Lourmarin du « *15/02/1495 (ns)* » ou du « *15/02/1494 (as)* »

Lorsque l'on abandonnera ce style, vers 1530, on datera selon « *l'an à la Nativité* », où le changement de millésime se fait au 25 décembre. Dans ce cas, le risque d'erreur est minime car l'écart n'est que d'une semaine.

On aura noté que l'acte d'accapte de Bouchet, ci-dessus, est daté de l'An à la Nativité

Cet usage durera jusqu'à l'édit de Roussillon, signé le 9 août 1564, mais adopté seulement début 1567 par le Parlement de Paris.

Ces différences d'écriture de la date, sont indépendantes du passage du calendrier julien au calendrier grégorien qui se fera en Provence, comme en France, en décembre 1582 (passage du dimanche 9 au lundi 20 décembre).

Annexe IV Dates importantes, mesures et monnaies provençales

Événements ayant un impact provençal :

- 10 juillet 1480 : † René d'Anjou, le « Roi René » :
- Prise de pouvoir par Charles du Maine, neveu de René d'Anjou
- Après la mort de René, les partisans de René II de Lorraine, petit fils de René d'Anjou, prennent les armes pour « défendre ses droits » sous l'animation de Fouquet et Reymond d'AGOULT
- 11 décembre 1482 : † Charles du Maine :

- 15 janvier 1482 : réunion des États pour le rattachement théorique de la Provence à la France :
- 31 août 1483 : † Louis XI :
- 4 octobre 1486 : Lettres patentes de confirmation des privilèges provençaux par Charles VIII
- 9 avril 1487 : Véritable rattachement de la Provence à la France, voté par les États de Provence
- 7 avril 1498 : † Charles VIII
- 1^{er} janvier 1515 : † Louis XII

Mesures royales françaises et mesures provençales

Mesures royales françaises

Pieds de roi = 32,48 cm
 Toise = 6 pieds = 194,9 cm
 Aulne de Paris (tissu) = 118,9 cm
 Livre poids de marc = 489,5 g.

Mesures provençales

Pan = 24,6 cm à 26,2 cm
 Canne = 8 pans = 196,85 à 209,6 cm
 Livre provençale = 378 à 403 g. (Nice = 310 g.)

Mesures provençales

Pour les grains, la mesure essentielle est la charge ou *saumée* = 175 à 185 litres

La saumée est la françisation de « *saoumado* », ou charge d'une « *saoumo* », la « bourrique » (anesse).

Cette charge de la « *bête de somme* » est de l'ordre de 120 kg ou 120 litres (densité du froment = 0,76)

Les terres labourables sont évaluées soit en « cannes carrées » (= env. 4m²), soit en *saumées* ou charges (surface que l'on ensemence avec une saumée de grains) = entre 0,49 et 0,79 ha, selon la qualité de la terre du terroir.

La saumée est divisée en 8 *éminées* ou « *eminado* ». La saumée utilisée pour le vin et représente environ 108 litres.

La vigne est évaluée en « *carteyrado* » équivalent à 200 souches, avec une mesure intermédiaire : une « *homme* » de vigne = 50 couches ou 1/4 de carteyrade.

La carteyrade est également utilisée pour les matériaux = 0,4575 stère

Pour le foin, la mesure est la « *sechurade* » ou « sechoyrade » qui vaut 6 éminées de même surface que celle des terres labourables, soit environ 0,4 à 0,6 ha.

Monnaie royale française et monnaie provençale

La monnaie de base française est le denier tournois (dt)

Douze deniers font un sol ; vngt sols font une livre (qui n'a jamais été une pièce de monnaie)

Les pièces françaises et provençales du temps (lettres patentes de Charles VIII du 29 janvier 1488) :

- Ecu d'or à la couronne : 35 sols tournois
- Ecu d'or au soleil : 37 sols et 3 deniers tournois
- Gran blanc au soleil : 12 dt (douzains)
- Gran blanc à la couronne : 11 dt (unzains)
- Lyard : 3 dt
- **Florin de Provence** : 13 sols 4 deniers tournois (Magdalon = monnaie d'or de 2,01 g. à 854 ‰)

Tandis que le florin provençal figurera dans les actes notariés jusqu'au tournant du 16^e siècle et ne disparaîtra complètement qu'avec l'ordonnance de Louis XIII obligeant de donner toutes les valeurs en livres, les autres monnaies provençales disparaîtront rapidement.

- Gros = monnaie d'argent = 12 dt (12 ou 14 gros pour un florin : 12 en 1476, 14 en 1478)
- Patac = 1,5 dt

Au début du 16^e siècle, le gros deviendra un sol, le patac un demi liard.

Acte de 1480

Acte de 1523

« *Nous devons vivre sous la seigneurie* »

Allégeance

Les habitants sont reçus pour vassaux
Les habitants doivent serment de fidélité et d'hommage

Licence pour toute culture
Licence pour vente externe

Autorisations

Pas de culture nouvelle sans « service »
Pas de vente externe de gelines ou bleds sans licence
Aliénations et hypothèques possibles mais prélation

Cens (impôt foncier)

Un gros par *carteyrade* de vigne (réduit à 1/2 gros)

Un patac pour *eminade* d'oliviers

4 gros pour *sechurade* (réduit à 3 gros)

1 patac pour *eminade* de canebière

3 sols pour **sechurade**

1 geline pour bastide (cabane isolée hors village)

3 galines pour habitation

2 galines par habitation

4 galines pour maison + estable

1 geline pour estable

1 géline pour cour

2 poules pour jardin (12 x 24 pas)

2 poulets de geline pour jardin

Tasque (impôt sur le revenu)

Toutes cultures : le septain

Vigne : le nonain

Toutes cultures : le huitain

Vigne : le huitain

Jardins, Safranées, Amandiers, Noyers : le huitain

Oliviers : le cinquain en huile (y compris le moulin)

Droit de mouture accoutumé (?)

Chanvre : le septain

Chanvre : le huitain

Langues des bovins remises au seigneur

Corvées

2 jours ou 2 gros

1 *careytade* de bois à brûler pour ceux qui ont bœufs

1 charge pour ceux qui ont animal de bat

2 jours ou 2 sols

1 charretée de bois par ceux qui ont charrette

Banalités

Fournage : le onzain des pains

Mouture des bleds : le seizain

Caucadure des bleds : le seizain pour les juments

Le quarantain, mais bois à fournir et fournier à payer

Le seizain au moulin du seigneur

Caucadure : le seizain avec les juments du seigneur

Limitations et réserves

Jachère 3 ans maximum

Terre inculte à prendre par chacun à son nécessaire

Vigne entre les vallats de Baumelles et de l'Escortegat

Planter 6 hommes de vigne en 6 ans

Planter 6 douzaines d'oliviers et d'ameliars en 6 ans

Pré réservé au seigneur à l'arrosage (à St André)

Pré réservé au seigneur à la Boicière

Pas de propriété sans bail ou permission

Mêmes limites

Planter 6 douzaines d'arbres fruitiers en 6 ans

Eau pour pré du seigneur du lundi matin au mardi soir

40 bêtes lanude au maximum

Bovins, vaches, caprins, sans limite mais en étable

Pâturage franc pour 4 vaches

30 florins par maison pour grand troupeau

Pourceaux sans limite, mais *pourqueyrade* commune

Bois et glands gratuits pour animaux vendus au village

Glandée franche en terre gaste

Pas de ventes externes de produits sans licence

Chasse interdite

Mesures exclusivement aux armes/marques du seigneur

Toutes viandes vendues au seigneur un denier de moins

Gelines, coqs, poules, chapons vendus en priorité

Annexe VI

Liste des 47 chefs de famille, cités dans l'acte de 1495.

En dehors des 2 syndics, les 45 autres sont listés dans l'ordre alphabétique du patronyme francisé.

La 3^e colonne indique si l'on possède (*cf. Contrats de mariage et testaments du « Pays d'Aigues » de CH*

BERTHELOT)

leur contrat de mariage = « M » avec sa date ou M² = 2^e mariage ; RD = reconnaissance de dot d'épouse décédée

leur testament = « T » (peut être très antérieur au décès)

des actes concernant leurs enfants = « E » (avec les dates extrêmes des contrats retrouvés)

leur date de décès approximatif, issu des actes précédents (-/1500 = avant 1500 ; 1500/- = après 1500)

La 4^e colonne indique leur présence (1523) ou celle d'un fils (« fs 1523 ») en 1523

1	Clemens REGIS	Clemens REY (<i>syndic</i>)	E 1498-1531 ; + 1521/1531	1523
2	Gonetus AYNEZINI	Gonet ANEZIN (<i>syndic</i>)	M ² -1488 ; T-1504 ; E 1518 ; + -/1518	
3	Georgius AGUITONI	Georges AGUITON	M-1483; M ² -1492; T-1499; E 1504-1515; (<i>Pinerolo 1483</i>)	
4	Petrus AGUITONI	Pierre AGUITON	E 1508 ; + -/1508	
5	Simon AGUITONI	Simon AGUITON	E 1509-1511 ; + 1511/1537	
6	Jacobus ANDRIVETI	Jacques ANDRIVET	T-1496 ; + -/1510 ; E 1510-1511	fs 1523
7	Monetus ANESINI	Monet ANESIN	E ; + 1513/-	
8	Anthonius BARBERY	Anthoine BARBIER	RD-1499 ; T-1525; E 1521-1528	Consul 1523
9	Jacobus BART[HE]L[EM]Y	Jacques BARTHELEMY	M-1486 ; T-1539 ; E 1519-1531 ; (<i>Valle Lemina 1486</i>)	
10	Guil[he]l[m]us BERTINI	Guillaume BERTIN	M-1482; + 1526/1537; E 1526-1537	
11	Petrus BERTINI	Pierre BERTIN	T-1516 ; + -/1520 ; E 1482-1533	fs 1523
12	Jaquinius BONAUDI	Jacquin BONAUD	M-1482 ; + -/1518 ; E 1513-1518 (<i>San Germano Chisone</i>)	
13	Juvenalis BRANDO	Juvenal BRANDON	M-1493 ; + -/1517 ; ; E 1517-1537 (<i>Cadenet 1493</i>)	
14	Jaco[m]inus BRUNEYROLI	Jacomin BRUNEYROLE	E 1482) ; <i>Emigré</i>	
15	Joh[ann]es CARBONERY	Jehan CARBONNEL	M ² 1506 ; E 1506-1513	1523
16	Jacominus COPERY	Jacquemin COPIER	+ 1523/- ; E RD 1523	
17	Perinus COPERY	Perin COPIER	T-1500 ; E RD 1499	
18	Johannes EYRAUDI	Jehan EYRAUD	+ -/1513 ; E RD 1513	
19	Johannes FAVIERI	Jehan FAVIER	T-1536 ; E 1505-1531	
20	Huguetus GARDIOLI	Huguet GARDIOL	T-1529	Arrestation 1532
21	Johanetus GINHOSI	Johannet GINOUX	+ 1518/- ; E 1518	
22	Johannes GRANGETI	Jehan GRANGET	+ -/1517 ; E 1517	fs 1523
23	Michael HEREDIS	Michel HERITIER	+ 1518/-; E 1513-1518	
24	Guil[he]l[m]us JACOBI	Guillaume JACQUES	M ² -1512 ;	
25	Joh[ann]es JACOBI	Jehan JACQUES	+ 1497/- ; E 1497-1537	
26	Mayfredus YMBERTI	Mayfred JAUBERT	M ² -1518 ; T-1504 ; + 1523/- ; E 1513-1518	1523
27	Joh[ann]es LIONI	Jehan LION	T-1498 ; + 1505/- ; E 1505	fs 1523
28	Petrus LONGUI	Pierre LONG	+ -/1518 ; E 1518	
29	Stephannus MAURISY	Etienne MAURICE	<i>Disparu</i>	
30	Benedictus MELLI	Benoit MEILLE	T-1513, + 1514/1517 ; E 1514-1517	fs 1523
31	Johannes MONASTERY	Jehan MONESTIER	+ 1494/- ; E 1477-1501 (<i>Bonnieux 1477 ?</i>)	fs 1523
32	Huguetus PALO	Huguet PALON (PAUL ?)	+ 1515/1536 ; E 1495	
33	Guigo PASCALIS	Guigues PASCAL	T-1504	
34	Costadius PRINI	Constant PERIN	+ 1502/- ; E 1482-1495	fs 1523
35	Matheus RAYMU[N]DI	Mathieu RAYMOND	E 1504 ; <i>émigré vers Cabrières</i>	
36	Fassius REGIS	Facy REY	T-1503; + -/1505 ; E 1505	
37	Raynaudus REGIS	Raynaud REY	+ 1523/- ? ; E 1500-1512	1523 (?)
38	Matheus RICHARDI	Mathieu RICHARD	+ -/1537 ; E 1537	1523
39	Henricus ROCHE	Henri ROCHE	T-1505 ; E 1500	
40	Jacominus ROETI	Jacomin ROET	+ 1500/- ; E 1500	1523
41	Guil[he]l[m]us ROETI	Guillaume ROET	RD-1499 ; + 1517/1518 ; E 1494-1518	
42	Jacobus ROHETI	Jacques ROET	M-1482 ; T-1498 ; + -/1514 ; E 1514-1532	fs 1523
43	Michael ROSTAGNY	Michel ROSTANG	T-1483 ; + -/1508 ; E 1508-1511	fs 1523
44	Guil[he]l[m]us SERRI	Guillaume SERRE	T-1526; E 1503-1510	1523
45	Johannes SILVESTRI	Jehan SILVESTRE	+ 1509/- ; E 1502-1509	
46	Salvator VAUSSE	Sauveur VAUSSE	<i>Disparu</i>	
47	Michael VINCENTI	Michel VINCENT	+ -/1509 ; E 1489-1509	fs 1523

Notes : Entre parenthèses, l'origine géographique quand elle est notée dans un acte

Tous les **COPIER** (COUPIER) sont des **CAVALIER**, dont COPIER est le surnom, que l'on retrouvera un siècle plus tard.

Les patronymes cités dans l'acte sont « latinisés » et doivent donc être francisés pour être suivis au-delà de 1539. Certains avec quelque difficulté comme les **CARBONERY**, qui ont laissé des CARBONNEL et non des CHARBONNIERS.

Nos peines

Depuis le début d'année nous avons eu la tristesse de perdre quelques uns de nos adhérents , nous nous associons à la peine de leur famille :

Mr Jean Louis CHAMPION, époux de notre adhérente Nicole, ancien président de la société mycologique du Vaucluse, en mai 2015 ;

Mr Jean BERTHELOT, époux de notre adhérente Chantal, en mai 2015 ;

Mr Guy CHASTEL, adhérent de l'association, époux de Simone, en mai 2015 ;

Mr Francis AUMERAN, ancien trésorier du CGV à sa création en 1982, vice-président en 1988, et membre actif pendant ces longues années pendant lesquelles il développe les activités de l'association, décédé fin mai 2015 ;

ARNAUD Odette, adhérente décédée en juin 2015



**Eglise Saint Pierre puis Saint Barthélémy, en partie romane 11e et 17e
Jean Marie DELLI PAOLI et Claude BAROZZI**

Nouveaux relevés publiés en 2015
(Claude NOAILLES Responsable des Relevés)

VILLES	Baptêmes	Mariages	Sépultures
BÉDARRIDES (84)			1732 à 1793
CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84)	1583 à 1792	1603 à 1793	1668 à 1793
JONQUIERES - CAUSANS (84)	1655 à 1792	1655 à 1791	1655 à 1792
JONQUIERES (84)	1599 à 1732		1602 à 1732
LAPALUD (84)	1595 à 1660	1595 à 1660	1595 à 1660
MALAUCENE - VEAUX (84)	1729 à 1792 1872 à 1904	1730 à 1791 1872 à 1899	1729 à 1792 1872 à 1904
NOTAIRE - ROQUEMAURE (30)		1528 à 1813	
ORANGE (84)	1766 à 1792	1750 à 1792	1726 à 1744
SAVOILLANS (84)	1674 à 1793	1687 à 1793	1698 à 1793
VENASQUE (84)		1573 à 1792	

INFORMATION

Nous avons toujours besoin d'aide pour relever les communes du Vaucluse qui ne le sont pas encore, et pour informatiser les anciens documents, qui peut donner un peu de son temps ?

Nous prêtons un lecteur de microfilm et le (les) microfilm(s) ou si vous êtes informatisés nous vous demandons de télécharger le logiciel Nimègue en accès libre sur le site.

Faites-vous connaître auprès de Claude NOAILLES. claude.cgv@gmail.com

Cours de paléographie

Année 2015-2016

Le cours de paléographie reprendra le mercredi 14 octobre 2015.

Ce cours se tiendra une fois par mois, le mercredi, au local du CGV, de 9h à 12h. Il sera assuré par Claude AYME.

Le calendrier prévisionnel est établi ainsi :

14/10/15	09/03/16
04/11/15	20/04/16
09/12/15	11/05/16
13/01/16	08/06/16
03/02/16	

S'inscrire par e.mail : claude_ayme@orange.fr

ou par téléphone au : 04 90 32 16 48

ou courrier : Claude AYME N° 26 rue Georges Seurat 84 130 Le Pontet, avant le 1^{er} octobre 2015.

Responsables d'activités au CGV84

Relevés, Bigenet, Généabank : *Claude NOAILLES*

Conférences, cours, formation : *Claude AYME, Nicole FEUGAS, Suzanne PAWLAS*

Bibliothèque, documentation : *Roland ODORE, Suzanne PAWLAS*

Conseils internet : *Bernard GIBERT*

Site du CGV et forum CGMP : *Claude NOAILLES*

Bulletin semestriel : *Claude NOAILLES, Suzanne PAWLAS*

Antenne de Bonnieux : *Jean Pierre ROUCHET*

Permanences d'Avignon

Permanences les mercredis après-midi (13h30-18h)

Et les samedis après-midi suivants (14h-18h): 29/08, 26/09, 31/10, 28/11, 19/12

Permanences de Bonnieux

Les 2nd et 4^{ème} samedis de chaque mois (10h-16h)

Une permanence un jour de semaine par mois (consulter le site)

Le **bulletin** est une publication semestrielle distribuée par mail ou voie postale gratuitement à tous nos adhérents.

Chacun peut y apporter sa contribution : articles, généalogies, informations, ...

Adresser les envois à suzanne.cgv@gmail.com, ou courriel.cgvauclyse@gmail.com

La **revue Provence Généalogie** est délivrée chaque trimestre par le CGMP sur abonnement de 20 € par an, version papier.

Ceux qui souhaitent faire paraître des questions dans la revue, peuvent le faire, des réponses leur sont données, en général dans le n° suivant la parution des questions.

Pensez à déposer vos généalogies, et à nous faire parvenir vos listes éclairés indiquant les patronymes, les dates extrêmes, les villes, départements et pays.

Concernant les **relevés effectués**, vous pouvez les acquérir, nous demander la liste (3,50 € + frais postaux). Nous effectuons aussi des extractions de patronymes (tarif en fonction du nombre de pages).

ADHESION : IMPORTANT

A tous nos adhérents

N'oubliez pas de renouveler votre **adhésion**, *fin décembre*, afin de pouvoir vous assurer l'envoi du 1er n° de Provence Généalogie pour ceux qui souhaitent l'abonnement.

Vous adhérez pour l'année civile, aucune augmentation n'a eu lieu depuis plusieurs années. Joindre une enveloppe pour l'envoi du timbre.

1 personne : Cotisation **20 €**

(part CGV 16,55, part CGMP 2,20, part FFG 1,25)

Couple & Associations : Cotisation **37 €**

(part CGV 30,10, part CGMP 4,40, part FFG 2,50)

Toute première adhésion **3 €** de frais de dossier à ajouter

Abonnement Provence Généalogie revue trimestrielle 23 €

Règlement intérieur du Cercle Généalogique de Vaucluse

et terres adjacentes

Ecole Sixte-Isnard, 31 ter, avenue de la Trillade, 84000 AVIGNON

Association loi 1901, dont l'un des objets est d'œuvrer en faveur de la généalogie dans un parfait esprit de coordination et d'entraide, conformément à l'article 2 des statuts.

Approuvé le 25 avril 2015 par le Conseil d'Administration.

Article 1 : Administration

- Le C.G.V. est administré par un Conseil d'Administration qui élit un bureau pour 3 ans, à la suite de l'Assemblée Générale.
- Nul ne peut être membre du bureau s'il est conjoint, concubin, ascendant, descendant, collatéral au 1^e degré d'un conseiller.
- Le C.G.V., qui a une vocation essentiellement culturelle, est une association apolitique, dont le Président ne peut cumuler des fonctions d'élu politique.
- Organigramme** Les adhérents pourront trouver un organigramme des responsabilités des membres du Conseil d'Administration, affiché en salle de lecture.

Article 2 : Modalités de réunions et de vote

- L'organisation et le déroulement des réunions de l'association relèvent de la responsabilité du Président ou du vice-président, en cas d'empêchement.
 - Le bureau** se réunit une fois par mois. Il peut s'adjoindre des conseillers techniques, admis à siéger sans voix délibérative dans des commissions afin d'examiner des problèmes spécifiques.
 - En cas d'impossibilité de réunir un **Conseil d'Administration** suite à la démission de tous ses membres, le Président doit informer le CGMP, puis la Fédération, qui pourra nommer un administrateur provisoire issu de l'union régionale.
 - Les votes** au Conseil d'Administration ont lieu à main levée, sauf si un administrateur demande le vote à bulletin secret ;
- quorum** : le nombre minimal de votants présents ou représentés est de 1/3.

Article 3 :

Le Président peut consulter des conseillers extérieurs, membres de la Fédération, de l'Union régionale CGMP ; il en informe le Conseil d'Administration.

Le Président peut confier, après avis du bureau, une mission particulière à toute personne de son choix, le Conseil d'Administration suivant en étant informé.

Il est responsable des fonds de l'Association.

Article 4:

Le secrétaire exerce ses fonctions en liaison avec le Président, apporte ses compétences et est susceptible d'apporter son concours dans divers domaines. Il peut s'adjoindre, à titre gracieux la collaboration de toute personne, avocat, avoué, notaire, ...

Le secrétaire participe à l'ensemble des activités associatives et contribue au bon fonctionnement de l'association dans le cadre des directives arrêtées par le CA.

Article 5 :

Le trésorier est responsable de la gestion des fonds de l'association, tient la comptabilité, perçoit les versements, effectue les règlements pour le compte de l'association, établit les demandes de subvention, sur délégation du Président.

Il classe les pièces justificatives, tient à jour le fichier des adhérents, le stock de fournitures, et le matériel.

Le Président et le trésorier ont chacun une délégation de signature auprès de l'établissement bancaire où sont déposés les fonds du CGV.

Le trésorier établit chaque année la situation financière de l'association qui, après vérification et approbation du Vérificateur aux comptes, sera présentée à l'Assemblée Générale.

Article 6 : Les Présidents d'honneur

Ils sont membres de droit de l'association et peuvent participer aux réunions, bureau, conseil d'administration, commission, sans voix délibérative.

Article 7 : Les antennes locales

Le champ d'action de l'Association est local et départemental, des antennes locales peuvent être créées en fonction des opportunités.

Le responsable organise et anime l'antenne en mettant les moyens nécessaires à disposition des adhérents (relevés, base de données informatique, documentation, postes informatiques, imprimantes) et assure le bon déroulement des permanences.

Il développe des relations avec les instances locales (municipales, cantonales) et en informe régulièrement le Président du CGV.

Le responsable d'antenne participe aux réunions de bureau.

En tant que membre du conseil, il informe, à chaque conseil d'administration, les autres membres, et réalise en fin d'année le bilan du fonctionnement de l'antenne.

Article 8 : Assemblée Générale

-Les votes par **procuration nominale** sont admis, un seul membre ne peut détenir plus de trois procurations.

Les procurations supplémentaires seront considérées non nominatives et redistribuées aux adhérents, à raison d'un seul bulletin de vote.

-Chaque participant peut se voir attribuer un bulletin de vote représentant le **pouvoir non nominatif** d'un adhérent absent à l'Assemblée Générale.

-L'envoi des convocations peut se faire soit par voie postale, soit par courriel, accompagné de l'ordre du jour.

Article 9 : Les commissions :

des commissions de travail peuvent être constituées par décision du C.A.

Juridique en cas de litige pour chercher une solution amiable ;

Communication : propose les différentes actions à mener en matière de publicité, presse écrite, radio, proposition sur les supports, etc ...

Multimédia : fait des propositions sur l'ensemble des possibilités offertes par « internet » ainsi que le suivi des décisions.

Expositions et manifestations

Formation : organisation annuelle des cours (paléographie, informatique).

Chaque commission est constituée au maximum de 6 membres (dont le Président et le secrétaire) en fonction de leurs compétences techniques dans les domaines ci-dessus.

La commission détermine le coût de son projet qui doit être soumis au bureau.

Article 10 : Travaux, publications et diffusion

- Chaque membre du CGV 84 est cordialement invité à déposer un exemplaire de ses travaux pour compléter le fond généalogique de l'association.
- Pour tous travaux entrepris par les membres de l'association, à la demande de celle-ci, aucun ne pourra prétendre à des droits d'auteur : chacun apportant sa pierre à l'édifice. Nul ne pourra modifier le document original sans autorisation de l'auteur.
- L'association s'engage à faire connaître à la Fédération et à l'Union régionale les travaux réalisés, les dates des manifestations particulières, et à les mettre sur son site internet.
- L'association s'engage par sa logistique et ses moyens financiers à la mise en œuvre, la publication et la diffusion de ses travaux, dont elle devient seule propriétaire.

Article 11 : Dépôt et utilisation des relevés

Les relevés sont propriété de l'Association, (voir statuts article 2) qui en remet un exemplaire dans les mairies concernées, soit à l'occasion d'une exposition, soit lors d'une rencontre avec la municipalité.

Article 12: Demandes de recherches

- L'association accepte de répondre à des demandes de recherches, à partir de ses relevés, revues, CD, microfilms à des conditions particulières :
- priorité est donnée aux **Adhérents** du C.G.V. et du C.G.M.P.
 - Les recherches pour les adhérents d'autres associations généalogiques fédérées, ou les **non-adhérents** sont réalisées en fonction du temps disponible de nos bénévoles, et ne peuvent excéder deux recherches, proposition étant faite de prendre une adhésion pour toute demande d'aide supplémentaire.

Article 13 : Généabank

L'Association CGV84 est affiliée au système Généabank.
Le responsable attribue un code d'accès et un mot de passe aux adhérents à jour de leur cotisation, qui ont accès à ce système par attribution de points. Leur versement se fait chaque début de trimestre. Si l'adhésion n'est pas renouvelée au 15 février, l'accès est bloqué jusqu'au règlement de la cotisation.

Article 14 : Prêt de matériel

- L'association détermine les conditions des prêts de matériel, de livres ou de revues. Ils doivent être de courte durée.
- A titre exceptionnel, pour toute manifestation et activité, afin de remplir la tâche pour laquelle des membres ont été désignés, cette autorisation, toujours révocable, devra faire l'objet d'une décision du bureau.
- Le bénéficiaire signera une prise en charge et s'engagera à rendre le matériel à la date prévue.

Article 15 : Récompenses

Peut être « honorée » toute personne physique ou morale répondant aux conditions suivantes :

- avoir été remarqué par son action en faveur du développement de la généalogie,
- ou ayant au moins 10 années à des fonctions d'administrateur,
- ou ayant 30 années d'adhésion.

La demande d'attribution doit être parrainée par écrit par un administrateur ou le Président.

Le Président, pour des raisons protocolaires peut attribuer, à sa discrétion et par an, 2 récompenses à des personnalités ou organismes régionaux, nationaux, étrangers.

Elles sont remises par le Président ou son représentant dûment mandaté, lors d'une cérémonie solennelle.

Un registre en sera tenu par le Secrétariat.

Article 16 : Défraiements

Sur demande, les frais de déplacement engagés par les bénévoles et les intervenants peuvent être remboursés à hauteur du barème fiscal en vigueur.

Article 17 : Modification du règlement

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration, conformément à l'article 13 des statuts de l'association.

Il peut être modifié par le C.A. sur proposition du bureau.

Le nouveau règlement intérieur est alors disponible pour tous les membres de l'Association sur le site et dans le bulletin semestriel.

Il est daté et signé par le Président.

Le 25 avril 2015
Le Président
Claude BAROZZI

Imprimé en Juillet 2015
Cercle Généalogique de Vaucluse *et terres adjacentes*
Dépôt année 2015
Archives Départementales de Vaucluse
Archives Municipales d'Avignon
Bibliothèque Ceccano